

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 10 décembre 2020

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Ioan CIOCOIU, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Michèle ROCH, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Annabel LAJOURNADE, Sandrine LACOMBE

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Line LALAURIE

-=-

Communauté de communes Lot et Tolzac : choix des transferts de compétences

(délibération)

Considérant que les compétences de police spéciales évoquées dans la délibération du 16/11/2020 relève des attributions du maire, il convient de retirer la délibération prise le 16/11/2020.

Le Conseil Municipal,

- Décide le retrait de ladite délibération n°45_2020 portant sur le transfert des compétences de police spéciale du maire

Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public

(délibération)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies mobilières.

Adressage normalisé : devis à examiner

Une large consultation a été lancée afin de procéder à la pose des panneaux de rues et voies ainsi que des numéros d'habitation. Parmi les entreprises consultées, certaines ont soumissionné,

| Entreprise | Fournitures HT | Pose HT | Total HT |
|----------------------|-----------------------------|--|-------------------|
| SEDI | Email 7 230,36 € | Sans | 7230,36 sans pose |
| KISIKOL | Alu composite 4 073,88 € | 7 396,20 € | 11 470,08 |
| ALEC COLECTIVITES | Alu 4 099,85 € | 5 823,30 € | 9 923,15 |
| | Acier émaillé Ou 6 176,34 € | pose des plaques de rues <u>pas des numéros</u> | 11 999,64 |
| SIGNAUX GIROD | Email 7 693,89 € | 13 170,00 € | 20 863,89 |
| GARGAM | Fonte alu 7 894,70 € | 3 980,00 € | 11 874,70 |
| | | pose des plaques de rues <u>pas des numéros</u> | |

Une négociation sera engagée avec les entreprises au sujet de la pose qu'il conviendrait de valider pour l'ensemble du projet.

Budget 2020 – décision modificative

Le projet de véloroute engagé par le Département reliera le Temple sur Lot à Granges, jusqu'à Damazan ; il passera par Castelmoron sur lot, au bout du pont ; pour ce faire, des négociations ont été engagées par la CC Lot et Tolzac et les maires des deux communes concernées avec les propriétaires.

Les travaux de création de la véloroute seront pris en charge par la CC Lot et Tolzac ; quant aux acquisitions foncières, elles seront partagées entre les 3 entités communales et intercommunales.

L'achat des bâtiments devient urgent, notamment celui du 1^{er} immeuble dont le propriétaire s'est vu offrir une proposition d'achat ; Mme le Maire rappelle que ce secteur, bien qu'il relève de la commune du Temple sur Lot, représente une vitrine pour Castelmoron sur Lot. Les élus, favorables à ce projet, se félicitent de son avancée ; Mr ARSAC souligne que l'accès à la plage en sera sécurisé. Mme le maire ajoute que des travaux d'embellissement des abords de la plage pourront être programmés de façon concomitante ; des subventions du Département, de la Région et de l'Etat sont attendues pour la réalisation de ce projet.

A présent, il est nécessaire de se positionner en faveur des acquisitions foncières et de prévoir les crédits afférents. Le montant total des cessions s'élève à la somme de 160 000 € + 20 000 € de frais, soit 60 000 € par structure.

(délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil les prévisions de dépenses d'investissement prévues lors du vote du Budget primitif 2020, notamment celles de l'opération 104 ; ces prévisions de dépenses s'avèrent insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les modifications ci-après

1) Au Budget Principal

| SECTION | DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------|--|-------------------------------------|---------------------|--------|
| | Chapitre et article | sommes | Chapitre et article | sommes |
| | | | | |
| Fonctionnement | Article 739223 FPIC | + 3 909 € + 3 907 € + 4 000 € | | |
| | Article 739117 dégrèvement JA | + 390 € | | |
| | Article 60613 Chauffage urbain | - 11 606 € | | |
| | | | | |
| Investissement | Opération 104 trottoirs | +30 644 € | | |
| | Opération 38 éclairage public | - 30 644 € | | |
| | Opération 105 Sécurisation abords des ets scolaires | - 60 000 € | | |
| | Article 2041512 Subvention d'équipement bâtiments et installations | + 60 000 € | | |

Le Conseil approuve les modifications de crédits ci-dessus.

Travaux en cours : Foirail

En cette fin d'année, exceptionnellement, la réunion de chantier est avancée au mercredi. La commission des travaux a jugé opportun de refaire les canalisations recueillant les écoulements des eaux usées du local des pétanqueurs, ainsi que le revêtement. Les regards pour les fontaines sont posés ; le granit sera posé en février, l'esplanade sera surfacée de calcaire concassé. Les élus félicitent l'entreprise EUROVIA qui a bien protégé les racines des platanes.

Les travaux de création de parking et accès à la MFR (Maison Familiale et rurale) sont commencés.

Reprise des chantiers mi janvier.

Projet belvédère mairie : d'autres alternatives au projet soumis en septembre seront présentées en janvier.

Mr PREVOT évoque le projet de parking (anciens silos) à proximité de l'école élémentaire : une esquisse de 45 places agrémenté d'arbres et végétaux est à l'étude. Quant au système de ralentisseur, il n'est pas encore défini : plateau, radar, feu rouge ou autre solution.

Mr ARSAC suggère d'inciter les parents à emprunter le passage pour piétons, assez peu utilisé.

Sécurisation des abords des écoles - demandes de subventions

(délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (école élémentaire et collège) dont la fréquentation intense aux horaires d'entrée et de sortie des élèves engendre un risque permanent des usagers (véhicules et piétons). Elle souligne également la difficulté pour les bus de ramassage scolaire de manœuvrer en raison du nombre accru de véhicules (un circuit supplémentaire a été créé et porte à 4 le nombre d'autocars) et de la présence des élèves et accompagnants autour de ces derniers, sur le site à proximité du collège Lucie AUBRAC, sis Chemin de Ronde.

Devant l'école élémentaire, située Avenue de Comarque, un risque supplémentaire vient s'ajouter par la configuration de la voie (ligne droite) sur laquelle les véhicules circulent à une allure parfois trop élevée.

Afin de garantir la sécurité des élèves et des usagers, la municipalité envisage de créer une zone de stationnement ainsi qu'un passage sécurisé pour les piétons sur les parcelles acquises, en cours de démolition

- situées devant le collège
- à proximité de l'école élémentaire sur l'emplacement des anciens silos de Terres du Sud, récemment démolis par la commune.

La commune a sollicité la SEM 47 ainsi que le Conseil Départemental dans le cadre d'une étude préalable d'aménagements ainsi que le cabinet CITEA qui présente estimation d'un montant total de 369 154 € HT.

Une aide financière peut être sollicitée auprès du Département dans le cadre des régimes de subventions

- Répartition des amendes de police.
- Traverses des agglomérations
- Sécurisation des aires de stationnement aux abords de collège.

Elle demande au conseil d'en décider.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Considérant la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (collège Lucie AUBRAC et école élémentaire)
- ✓ Décide de réaliser le programme de travaux décrit dans l'estimatif des dépenses ;
- ✓ Dit que ce programme sera engagé en 2021
- ✓ **Sollicite l'aide financière du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, des traverses des agglomérations ainsi que du programme de mise en sécurité des aires d'arrêt des collèges aussi élevée que possible.**
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

| | Montant estimatif HT | DETR 30 % | Subvention attendue Traverses de bourg | Subvention attendue Amendes de police | Subvention régime de sécurité des aires d'arrêt de collège | Autofinancement HT 90.73 % |
|--------------|----------------------------|--------------|---|--|--|----------------------------------|
| Travaux | 335 594 € | | | | | |
| Aléas | 33 559 € | | | | | |
| Total | 369 154 € | | 15 200 | 4000 € | 15 000 € | 334 954 € |

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2021 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Cession de parcelle à Mr et Mme CAUMONT Christophe

(délibération)

Madame le Maire rappelle l'acquisition en 2019 des terrains appartenant TERRES du SUD, parcelles sises à Castelmoron sur Lot, Avenue de Comarque, cadastrées AP 68 d'une superficie de m².

Elle rappelle la décision du conseil municipal du 19 novembre 2019 de rétrocéder une langue de terrain d'une contenance totale de 152 m² telle que définie dans le document d'arpentage établi par Monsieur Mathieu BRIGNOL géomètre-expert foncier à VILLENEUVE SUR LOT à Monsieur et Madame Christophe CAUMONT demeurant 18 avenue de Comarque 47260 CASTELMORON SUR LOT au prix de 47 € le m², soit un prix total de 7 144 €.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la rétrocession de la langue de terrain référencée ci-dessus, au prix 47 € le m2 soit 7144 € pour la partie du terrain cédé
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférant à cette rétrocession et à passer l'acte en l'étude notariale SCP LAVERGNAS-ANDRAC / VIDAL-TEYSSIER notaires à CASTELMORON SUR LOT.
- Dit que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge des acquéreurs

Questions diverses

Quartier de Péchau : un élu signale que ce secteur est devenu récemment un lieu de rassemblement nocturne au grand dam des riverains. L'information sera communiquée aux gendarmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.